Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_28-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 19 FEVRIER 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX DE LORIENT AGGLOMERATION

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 FEVRIER 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 29

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. M. LEGEAY. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE GAL. M. CILANE. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme LE HUEC. Mme LOPEZ-LE GOFF. Mme HEMON. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. M. MEGEL. Mme GALAND. M. HENAFF.

Absents excusés :
Mme LE BOEDEC donne pouvoir à Mme DUMONT
M. LEBLOND donne pouvoir à Mme MORELLEC
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à M. PERON
Mme LE COZ donne pouvoir à Mme LE BORGNIC
Mme MAHO
M. SCHEUER

Mme RIOU est élue secrétaire de séance pour la présente session.

La Ville de Lanester accorde une grande importance à l'accompagnement des usagers qui recherchent un logement social.

Les bailleurs sociaux instruisent les demandes et retiennent trois candidats qui passeront en Commission d'Attribution de Logement, commission à laquelle le maire ou son représentant peut être invité.

Les chiffres ci-dessous, qui sont issus du site CREHA Ouest, traduisent la forte demande de logement social à Lanester, en augmentation chaque année.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_28-DE

- 4 552 demandes de logement au 1er janvier 2026 dont 1 007 demandes avec Lanester en choix n°1
- 2 807 logements sociaux sur Lanester au 1er janvier 2025 (2 762 en 2024)
- 188 attributions à Lanester en 2025.

Ces quelques éléments introduisent la proposition d'un avenant à la Convention Intercommunale d'Attribution de Lorient Agglomération comme suit :

Instaurée par la loi ALUR, la conférence Intercommunale du Logement de Lorient Agglomération a été installée en 2017. Cette instance définit la politique territoriale de gestion de la demande et des attributions de logements sociaux à l'échelle de Lorient Agglomération de manière concertée avec les communes partenaires.

Les documents règlementaires suivants permettent la mise en œuvre opérationnelle de cette politique :

- La Convention Intercommunale d'attribution (CIA) a été adoptée le 25 juin 2019, pour une durée de 5 ans,
- Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande d'Information du Demandeur (PPGDID), a été approuvé le 25 juin 2024.

Créée par la Loi Egalité Citoyenneté de 2017, la CIA est un document à dimension contractuelle qui porte sur les engagements des principaux acteurs en termes d'attribution de logements sociaux, mais aussi opérationnelle puisqu'elle intègre un programme de 15 actions. Cette convention relève des prérogatives de la CIL, qui a élaboré préalablement les orientations en matière d'attribution, formalisées dans un document-cadre, approuvé lui-même par délibération du Conseil Communautaire de 18 décembre 2018.
La CIA de Lorient Agglomération est arrivée à échéance le 24 juin 2025. De nombreuses actions ont été mises en œuvre : le développement d'une offre de loyer abordable, le développement d'une offre de logement pour les ménages à besoins spécifiques, la mobilisation du parc privé conventionné par le développement de l'intermédiation locative... Cependant d'autres actions restent à approfondir ou à investir. C'est pourquoi, il est proposé de proroger de deux années supplémentaires la CIA par avenant, jusqu'au 25 juin 2027. Cela permettra notamment de travailler plus spécifiquement sur :

- La caractérisation du fonctionnement du parc social,
- Le développement de la mobilité dans le parc social,
- L'harmonisation des pratiques au sein des commissions d'attribution de logement.

Cette période de 2 ans permettra également d'initier l'élaboration d'une nouvelle convention, toujours dans une démarche partenariale.
Il est également proposé d'intégrer à cet avenant, l'objectif d'attribution de logements sociaux aux travailleurs essentiels qui avait été approuvé par le Conseil Communautaire de Lorient Agglomération dans la délibération du 25 juin 2024.

La Convention Intercommunale d'Attribution a été ratifiée par 45 signataires (Lorient Agglomération, l'Etat, les 25 communes, les bailleurs sociaux, les partenaires du logement...). La signature de l'avenant sera ainsi l'occasion de réaffirmer l'engagement des acteurs mais aussi de prendre en compte les évolutions statutaires des institutions (fusion de Morbihan Habitat, changement de nom de la Fondation pour le Logement des Défavorisés...).

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_28-DE

Cet avenant a reçu un avis favorable lors de la Conférence Intercommunale du Logement du 18 décembre 2025, puis a été approuvé par le Conseil Communautaire de Lorient Agglomération le 10 février dernier.

Considérant que la commune de Lanester est cosignataire de la Convention Intercommunale d'Attribution signée en 2019 au même titre que l'ensemble des communes, des bailleurs sociaux, Action Logement Services et différentes associations membres de la CIL, il est donc nécessaire de délibérer pour permettre au maire de signer cet avenant.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération du 25 juin 2019 relative à la CIA,

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant les termes de la CIA en date du 03 octobre 2019,

Vu l'avis favorable rendu par la CIL de Lorient Agglomération en date du 18 décembre 2025,

Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le projet d'avenant à la Convention Intercommunale d'attribution en date du 5 février 2026,

Vu la délibération du 25 juin 2024 du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération approuvant le Programme Local de l'Habitat 2024-2029,

Vu le projet d'avenant à la Convention Intercommunale D'attribution reçu en Mairie le 15 janvier 2026

Vu l'avis favorable de la commission action sociale, parentalité-santé, relations intergénérationnelles du 26 janvier 2026,

Vu l'avis favorable de la commission participation citoyenne et associative, logement, politique de la ville et rénovation urbaine du 5 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le projet d'avenant à la Convention Intercommunale d'Attribution de Lorient Agglomération annexé à la délibération, permettant une prorogation pour une durée de 2 ans et l'intégration de l'objectif d'attribution de logements sociaux aux travailleurs essentiels.

Article 2 : MANDATE Monsieur le Maire, son représentant ou sa représentante, pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et signer l'avenant à la CIA.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★